



Chiffres et faits 2001

ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni

Adresses

**Association Suisse
d'Assurances ASA**

Secrétariat

C. F.-Meyer-Strasse 14

Case Postale

8022 Zurich

Tél. 01 208 28 28

Fax 01 208 28 00

E-Mail info@svv.ch

www.svv.ch

Contenu

Les assureurs privés suisses	4
Primes encaissées par les assureurs privés suisses	5
Prestations versées par les assureurs privés suisses	7
Densité d'assurance internationale	11
Assurance vie	12
Primes	
Prestations	
Assurance contre les accidents et les dommages	16
Réassurance	18
A propos de la prévoyance en Suisse	19
AVS, LPP et prévoyance privée Fiscalité	
Le vieillissement en Suisse	22

Les assureurs privés suisses

En Suisse, l'assurance n'est pas exploitée uniquement par des compagnies helvétiques; elle l'est aussi par des sociétés étrangères

Compagnies helvétiques	Suisses	Étrangères	Total
Assureurs vie	28	2	30
Assureurs non-vie	73	35	108
Réassureurs	35	–	35
Total	136	37	173

Etat 30.9.2000

Les 37 sociétés étrangères établies en Suisse ont leur siège principal dans les pays suivants: Allemagne 11, Belgique 4, Bermudes 1, Espagne 1, France 5, Guernsey 2, Luxembourg 1, Pays-Bas 1, Royaume-Uni 10, Suède 1.

Les assureurs privés procurent environ 48 000 emplois en Suisse et 99 000 emplois à l'étranger

	1998	1999	2000
Nombre total d'employés ¹	120 954	145 845	146 815
– en Suisse	48 110	48 973	47 859
– à l'étranger	72 844	96 872	98 956
Parmi les collaborateurs travaillant en Suisse, il y avait:			
– apprentis et apprenties	2 127	2 134	2 178
– femmes	17 769	18 196	17 739
– hommes	30 341	30 741	30 120
– collaborateurs du service externe	10 153	10 439	10 368

¹ Il s'agit du nombre de personnes enregistrées

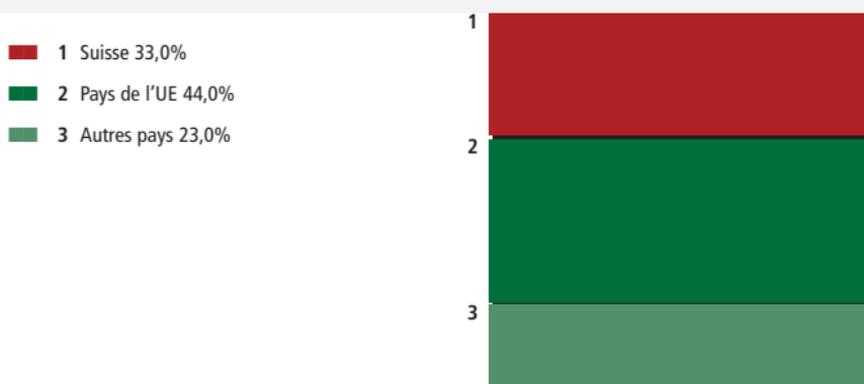
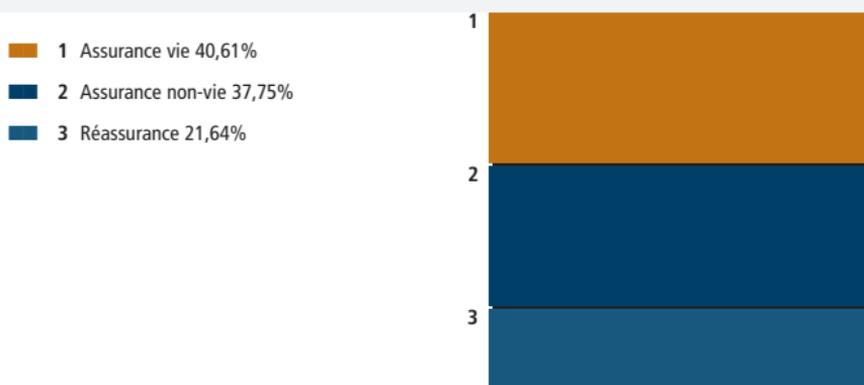
Etat 1.1.2000

Primes encaissées par les assureurs privés suisses

Répartition géographique du volume global de primes des assureurs suisses (y inclus les filiales) en 2000 (1999)

Ensemble des affaires	Suisse	Pays de l'UE	Autres pays	Total
Assurance vie	32,1 (31,3)	23,8 (22,3)	3,6 (3,4)	59,5 (57,0)
Assurance non-vie	14,5 (14,3)	25,9 (24,9)	14,9 (14,2)	55,3 (53,4)
Total assurance directe	46,6 (45,7)	49,7 (47,2)	18,5 (17,6)	114,8 (110,4)
Réassurance	1,8 (1,8)	14,9 (14,5)	15,0 (14,1)	31,7 (30,4)
Total en milliards de CHF	48,4 (47,5)	64,6 (61,7)	33,5 (31,7)	146,5 (140,8)
En %	33,0 (34,0)	44,0 (44,0)	23,0 (22,0)	100,0(100,0)

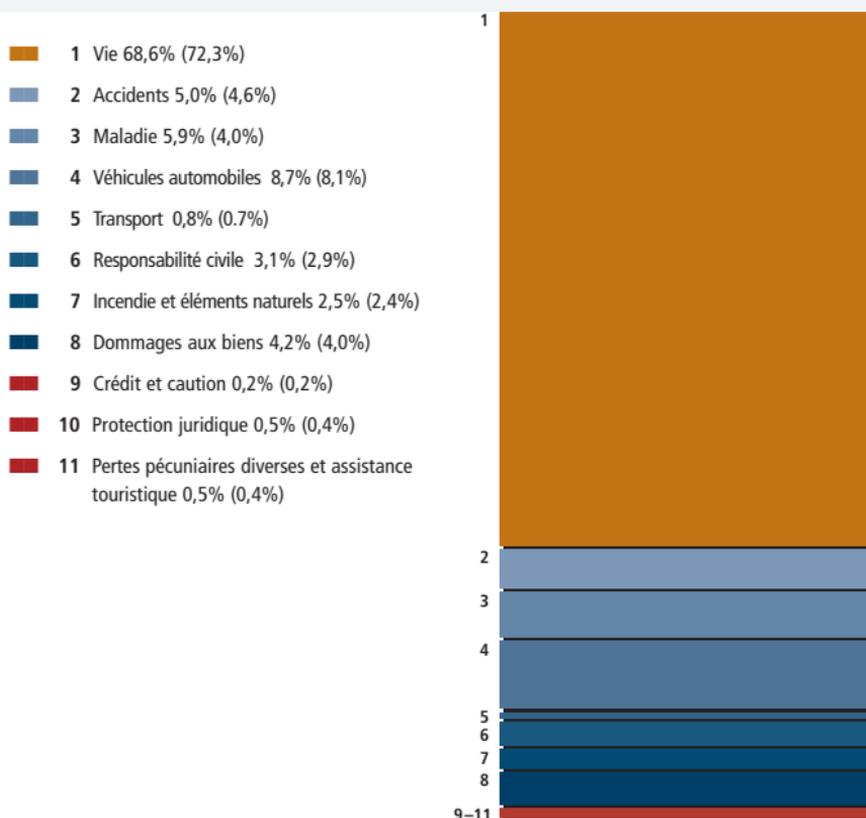
Chiffres 2000 Evaluation ASA



Primes encaissées par les assureurs privés suisses

Affaires suisses directes	1998	1999	Variation en %
Assurance vie	34 958	31 341	- 10,4
Assurance accidents	2 227	2 301	+ 3,3
Assurance maladie	1 927	2 709	+ 40,5
Assurance de véhicules automobiles	3 917	3 962	+ 1,2
Assurance maritime, aérienne et transport	356	353	- 0,9
Responsabilité civile	1 402	1 392	- 0,8
Incendie et éléments naturels	1 153	1 121	- 2,8
Dommages aux biens	1 922	1 932	+ 0,5
Assurance protection juridique	211	215	+ 1,9
Assurance crédit et caution	93	111	+ 19,5
Pertes pécuniaires diverses et assistance touristique	214	240	+ 12,4
Total en millions de CHF	48 381	45 678	- 5,1

Total des primes émises par branche en Suisse 1999 (1998)

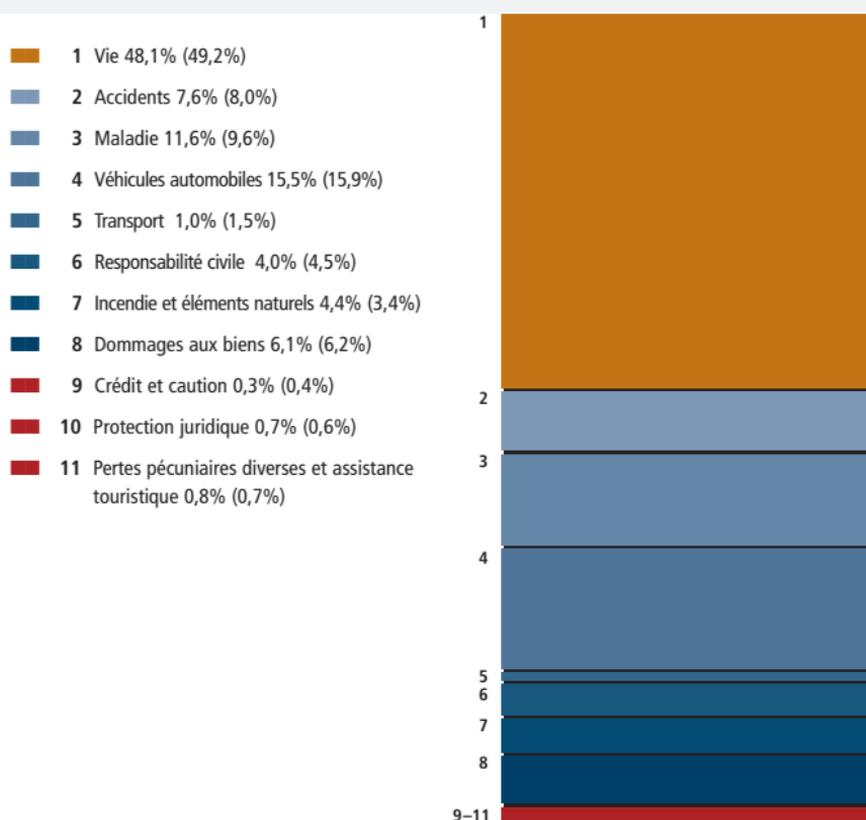


Prestations versées par les assureurs privés suisses

Affaires suisses	1998	1999	
Assurance vie	7 879	8 553	+ 8,6
Assurance accidents	1 274	1 348	+ 5,8
Assurance maladie	1 522	2 057	+ 35,2
Assurances de véhicules automobiles	2 552	2 748	+ 7,7
Assurance maritime, aérienne et transport	244	184	- 24,8
Responsabilité civile	717	713	- 0,5
Incendie et éléments naturels	536	789	+ 47,4
Domages aux biens	986	1 081	+ 9,6
Assurance protection juridique	100	117	+ 16,6
Assurance crédit et caution	63	45	- 28,4
Pertes pécuniaires diverses et assistance touristique	119	133	+ 12,4
Total en millions de CHF	15 992	17 770	+ 12,3

Les provisions pour les cas de sinistres en suspens ne sont pas incluses dans ces chiffres.

Total des primes payées par branche 1999 (1998)

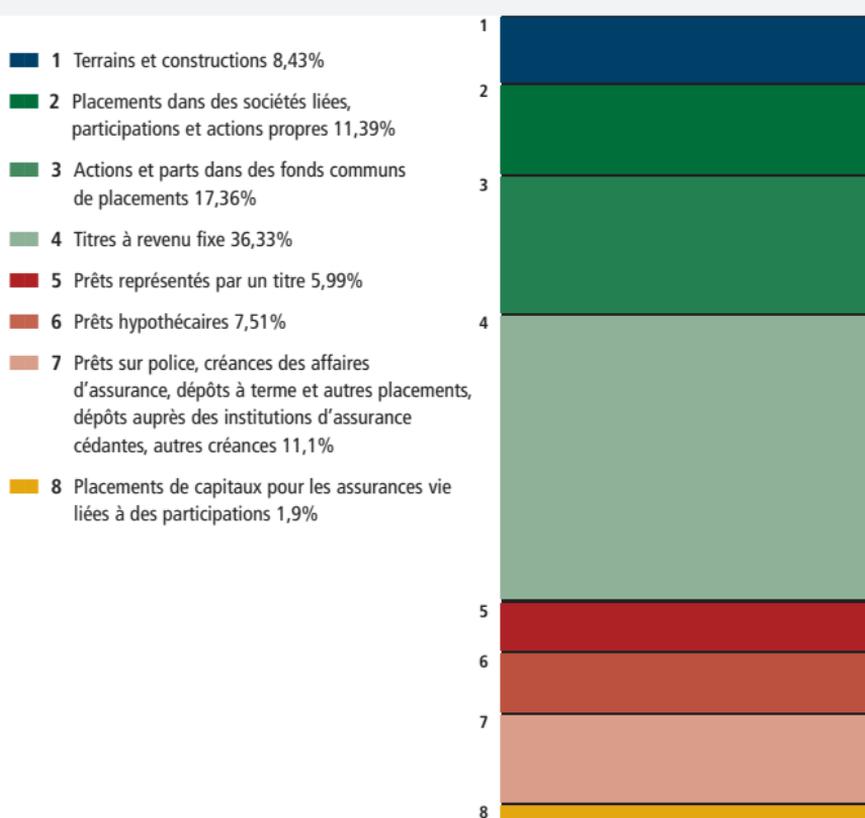


Placements de capitaux	1997	1998	1999
Assurance vie	224 285	252 284	275 681
Assurance non-vie	75 852	75 796	80 692
Réassurance	40 148	42 889	53 221
Total en millions de CHF	340 285	370 969	409 594

Répartition des placements de capitaux 1999	Vie	Non-Vie	Réass.	Total
Total en millions de CHF	275 681	80 692	53 221	409 594
Terrains et constructions	25 578	6 999	1 940	34 518
Placements dans des sociétés liées, participations et actions propres	9 007	20 782	16 845	46 633
Actions et parts dans des fonds communs de placements	51 190	11 081	8 835	71 106
Titres à revenu fixe	111 892	24 359	12 567	148 818
Prêts représentés par un titre	21 750	2 358	432	24 540
Prêts hypothécaires	26 665	3 548	528	30 741
Prêts sur polices, créances des affaires d'assurance	7 751	4 527	2 616	14 895
Dépôts à terme et autres placements	10 923	1 605	1 793	14 321
Créances de dépôts	322	1 557	6 905	8 784
Autres créances	2 841	3 876	760	7 477
Placements de capitaux pour l'assurance vie liée à des participations	7 763	–	–	7 763

Revenus des placements	1997	1998	1999
Total en millions de CHF	16 999	17 826	20 335

Répartition selon catégories de placements



Provisions	1998	1998 ¹	1999	1999 ¹
Assureurs vie	239 223	573,5	261 159	676,0
Assureurs dommages	49 800	226,3	52 995	243,8
Réassureurs	27 309	237,8	37 103	331,0
Total en millions de CHF	316 332		351 257	

¹ en % de la prime nette

Fonds de sûreté ¹	Débit du fonds le 31.12.99	Valeur totale de la couverture
Fonds de sûreté des institutions suissees d'assurances vie en millions de CHF	195 360	211 483

Les assurances privées et leur contribution à la balance des revenus

Plus de la moitié des primes proviennent de l'étranger. C'est grâce à ces affaires que les assureurs suisses influencent favorablement la balance des revenus de notre pays.

	1997	1998	1999
Recettes de l'activité de l'assurance en millions de CHF	2 021	2 177	2 698

Les assurances privées et leur contribution au fisc

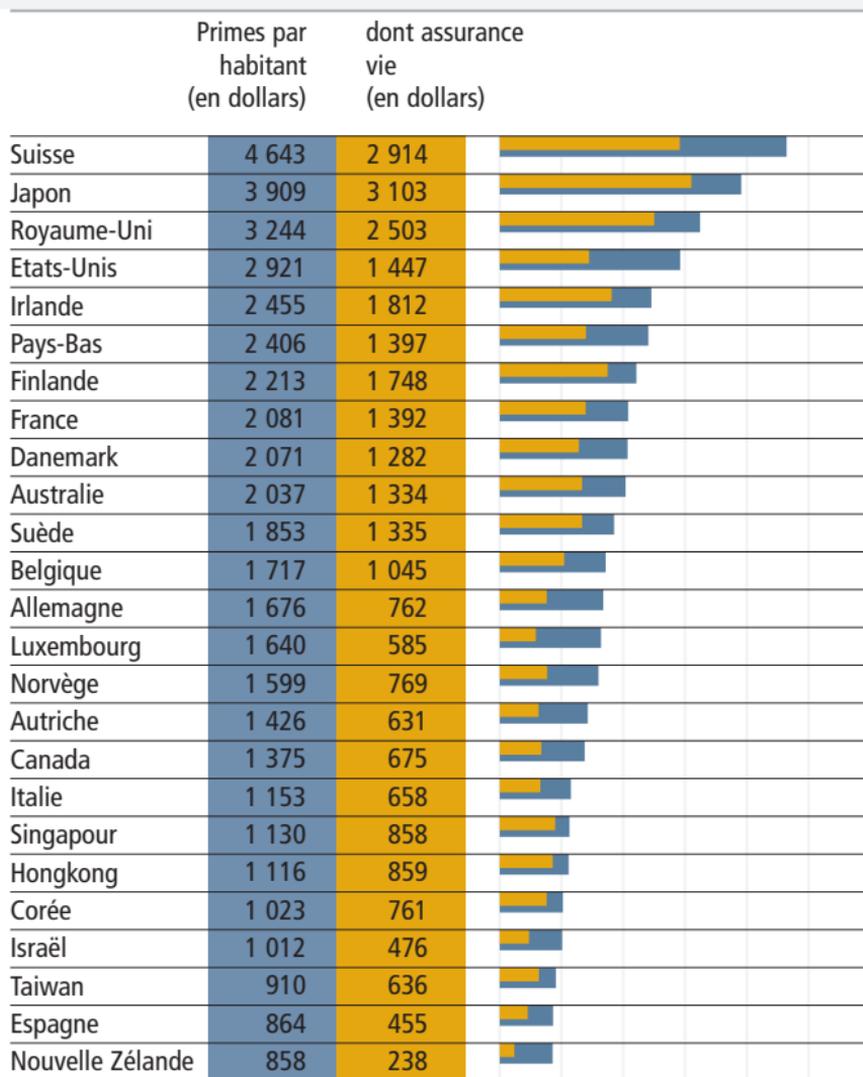
En 1999, les sociétés privées d'assurances ont versé au fisc suisse plus de 800 millions de CHF.

¹ Art. 3³) de la LF sur la garantie des obligations découlant d'assurances sur la vie

Le débit du fonds de sûreté est égal à la somme constituée par:

1. Les réserves mathématiques des contrats en cours, calculées sur les bases fixées dans le plan d'exploitation de la société, déduction faite des prêts et avances sur polices ainsi que des primes échues mais non recouvrées et des primes sursises;
2. Les provisions pour prestations d'assurance en suspens;
3. Les parts de bénéfices individualisées et créditées aux preneurs d'assurances;
4. Un montant constituant une garantie supplémentaire.

Densité d'assurance internationale¹ 1999



Source: sigma/Suisse de Réassurance

0 1000 2000 3000 4000 5000

¹ Montant payé pour des primes d'assurances, par habitant et par pays (sans assurances sociales).

Assurance vie

Primes

Ensemble des affaires (1999) Primes brutes acquises	Suisse	Étranger	Total
en millions de CHF	31 391	7 158	38 549

Affaires suisses directes Primes brutes acquises	1999	dont: primes uniques
- Capital	7 670	2 850
- Rentes	2 342	2 204
- Prévoyance professionnelle	19 867	12 024
- Assurances vie liées à des participations	1 461	984
Total individuel et collectif en millions de CHF	31 341	18 061

Prestations

Ensemble des affaires (1999) Montants bruts payés pour sinistres	Suisse	Étranger	Total
en millions de CHF	21 001	3 985	24 986

Affaires suisses directes	1997	1998	1999
Prestations d'assurance	7 401	7 879	8 553
Rachats et sorties	9 621	10 667	12 448
Total	17 022	18 546	21 001
Participations aux excédents	2 536	2 655	2 669
Total, y compris excédents, en millions de CHF	19 558	21 201	23 670

Affaires suisses directes	1998	1999
Assurance individuelle		
- Prestations garanties en cas de vie et de décès, prestations de rentes et d'assurances vie liées à des participations	4 304	4 877
- Prest. pour cause de rachat, libre passage ou résiliation des rapp. de serv. en millions de CHF	1 748	1 486
Assurance collective		
- Prestations garanties en cas de vie et de décès, prestations de rentes et d'assurances vie liées à des participations	3 575	3 676
- Prest. pour cause de rachat, libre passage ou résiliation des rapp. de serv. en millions de CHF	8 919	10 961
Total en millions de CHF	18 546	21 001
Ensemble des prestations	1998	1999
Individuelle		
- Capital	4 931	5 096
- Rentes	1 039	1 143
Collective	12 495	14 637
Assurances vie liées à des participations	81	125
Total en millions de CHF	18 546	21 001
Répartition des parts aux excédents (sans assurances vie liées à des participations)	1998	1999
- Individuelle	1 422	1 470
- Collective	1 233	1 199
Total en millions de CHF	2 655	2 669

Portefeuille des assurances	1998	1999
Capitaux individuels	225 895	234 153
Rentes individuelles	1 503	1 662
Capitaux collectifs	312 097	327 400
Rentes collectives	6 931	7 612
Total en millions de CHF	546 426	570 827

Portefeuille des assurances individuelles de capitaux	1998	1999
Mixtes et assimilées	151 950	158 298
Temporaires au décès	73 945	75 855
Total en millions de CHF	225 895	234 153
- dont prévoyance liée (pilier 3a)	64 502	72 694
- dont prévoyance libre (pilier 3b)	141 805	161 459

Portefeuille des assurances individuelles de rentes	1998	1999
Rentes de vieillesse	579	665
Rentes de viduité, d'orphelins et temporaires	186	185
Rentes en cours, rentes viagères et certaines	738	812
Total en millions de CHF	1 503	1 662
- dont la prévoyance liée (pilier 3a)	200	229
- dont la prévoyance libre (pilier 3b)	1 228	1 433

Portefeuille des assurances collectives de capitaux	1998	1999
Mixtes et assimilées	71 514	77 385
Temporaires au décès	240 583	250 015
Total en millions de CHF	312 097	327 400
- dont pour la prévoyance professionnelle	307 347	321 920

Portefeuille des assurances collectives de rentes	1998	1999
Rentes différées		
- Rentes de vieillesse	610	537
- Rentes de survivants	5 385	6 055
Rentes en cours		
- Rentes de vieillesse	718	789
- Rentes de survivants	218	231
Total en millions de CHF	6 931	7 612
- dont pour la prévoyance professionnelle	6 919	7 601
Polices	1998	1999
Individuelles		
Capitaux individuels	3 142 497	3 185 408
Rentes individuelles	171 584	186 668
Total	3 314 081	3 372 076
Collectives		
Nombre de polices	181 449	274 151
Nombre de contrats	2 952 673	3 020 710
Réserves mathématiques	1998	1999
Capitaux individuels	63 349	66 473
Rentes individuelles	15 173	17 103
Assurances collectives	93 564	101 342
Assurances vie liées à des participations	4 979	6 840
Total en millions de CHF	177 065	192 173
- dont polices en monnaies étrangères	3 626	7 483

Assurance contre les accidents et les dommages

Ensemble des affaires (1999)	Suisse	Étranger	Total
Primes brutes acquises	14 040	7 977	21 916
Montants bruts payés pour sinistres en millions de CHF	9 217	5 831	15 047

Affaires suisses directes (1999) ¹	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Assurance contre les accidents	2 303	1 348
Assurance contre la maladie	2 432	1 868
Assurances resp. civile et de véhicules	5 679	3 646
Assurances incendie et dommages aux biens	3 071	1 870
Autres	556	296
Total en millions de CHF ¹	13 939	9 217

Nombre de contrats	1998: 20 306 067	1999: 23 713 599
--------------------	------------------	------------------

Assurance contre les accidents ¹	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Assurance individuelle contre les accidents	296	186
Assurance obligatoire contre les accidents professionnels (LAA)	178	193
Assurance obligatoire contre les accidents non-professionnels (LAA)	1 081	616
Assurance facultative LAA	41	29
Assurance complémentaire LAA	335	180
Assurance occupants de véhicules automobiles	195	48
Autres assurances collectives contre les accidents	177	97
Total en millions de CHF ¹	2 303	1 348

¹ seulement assureurs dommages

Assurance contre la maladie	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Assurance individuelle facultative contre la maladie	981	697
Assurance collective contre la maladie	1 451	1 171
Total en millions de CHF	2 432	1 868
Assurances responsabilité civile et de véhicules	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
RC véhicules automobiles	1 918	1 552
Responsabilité civile	2 031	1 196
Total véhicules automobiles	3 949	2 748
Assurance maritime, aérienne et transport	354	184
Responsabilité civile générale	1 377	713
Total en millions de CHF	5 679	3 646
Assurances incendie et dommages aux biens	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Incendie	897	584
Éléments naturels	236	205
Autres dommages aux biens	1 937	1 081
Total en millions de CHF	3 071	1 870
Autres assurances	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Protection juridique	213	117
Crédit	62	23
Caution	44	22
Assistance touristique	101	75
Pertes pécuniaires diverses	136	117
Total en millions de CHF	556	296

Réassurance

Affaires suisses acceptées (1999)	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Assurance accidents	659	264
Assurance maladie	130	79
Assurance de véhicules automobiles	2 107	1 664
Assurance maritime, aérienne et transport	773	748
Assurance incendie, éléments naturels et dommages aux biens	5 361	3 230
Assurance responsabilité civile générale	2 647	525
Assurance crédit et caution	730	380
Autres branches	109	105
Total en millions de CHF¹	13 753	8 079¹

Affaires vie	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Individuelle		
- Capital	1 595	1 189
- Rentes	2	35
Collective	1 470	775
Total en millions de CHF¹	3 162	2 048¹

Affaires reprises en réassurance	Primes brutes acquises	Montants bruts pour sinistres
Sinistres	13 753	8 079
Vie	3 162	2 048
Total	16 915	10 127
Part rétrocédée	2 153	1 620
Total en millions de CHF¹	14 762	8 507¹

¹ Pour les institutions d'assurance qui n'ont pas encore pu ventiler par type de traité les affaires acceptées en réassurance, leur part est seulement prise en compte dans la colonne de total, alors qu'elles ne contribuent en rien aux colonnes de détail.

A propos de la prévoyance en Suisse

AVS, LPP et prévoyance privée

1^{er} pilier

En matière de rentes AVS/AI, les montants de base sont les suivants	2001
Rente de vieillesse simple	
- Montant minimum par an	12 360.–
par mois	1 030.–
- Montant maximum par an	24 720.–
par mois	2 060.–
Rente de vieillesse pour couple (rentes en cours)	
- Montant minimal par an	18 540.–
par mois	1 545.–
- Montant maximal par an	37 080.–
par mois	3 090.–
Rentes en % de la rente de vieillesse simple	
Rente de veuve	80%
Rente d'orphelin	60%
Rente d'orphelin de père ou de mère	40%
Rente en cas d'invalidité permanente	100%

Ces prestations sont soumises aux conditions des lois fédérales sur l'AVS et sur l'assurance-invalidité.

2^e pilier

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les valeurs-limites servent notamment à déterminer la limite de salaire minimum pour l'assujettissement obligatoire, les limites inférieure et supérieure du salaire assuré et le salaire coordonné minimum.

	2001
Revenu à assurer obligatoirement = déduction de coordination = rente de vieillesse simple maximale	24 720.–
Limite supérieure du salaire à assurer obligatoirement = trois fois la rente de vieillesse maximale	74 160.–
Salaire maximum à assurer obligatoirement = salaire coordonné	49 440.–
Montant minimal: Lorsque le salaire coordonné est inférieur au 1/8 de la rente de vieillesse simple maximale, il doit être arrondi à ce montant minimum.	3 090.–

Pilier 3a

Cotisations à la prévoyance liée donnant droit à des déductions fiscales (indépendants et salariés)	2001
Personnes avec un 2e pilier jusqu'à 8% de la limite supérieure du salaire LPP	max. 5 923.–
Personnes sans 2e pilier jusqu'à 20% du revenu d'une activité lucrative, mais au plus 40% de la limite supérieure du salaire LPP	max. 29 664.–

Est considéré comme revenu de l'activité lucrative du salarié son salaire brut, après déduction des cotisations AVS, AI, APG et AC.

Est considéré comme revenu de l'activité lucrative de l'indépendant le solde du compte des pertes et profits après déduction d'éventuelles réductions fiscales.

Fiscalité

Généralités

Déductions du revenu

- Prévoyance professionnelle: déduction intégrale des cotisations.
- Prévoyance liée: déduction intégrale possible, mais dans certaines limites.
- Prévoyance libre: déduction limitée des primes.

Imposition des prestations

- Prestations de prévoyance professionnelle et/ou liée: impôt sur le revenu en plein, un taux réduit d'imposition fiscale est applicable aux prestations en capital provenant des piliers 2 et 3a. Même imposition en cas de vie qu'en cas de décès.
- Prestations de prévoyance individuelle libre:
 - Les prestations en capital, versées en vertu d'assurances financées par des primes périodiques, ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu; sont réservées les dispositions de droit cantonal en matière d'impôt sur les successions et les donations.
 - Les prestations en capital, versées en vertu d'assurances vie financées par une prime unique sont soumises à l'impôt sur le revenu en cas de vie ou de rachat. Elles sont exonérées de l'impôt si l'assuré, au moment du versement des prestations, est âgé de 60 ans révolus et si le contrat d'assurance a duré au moins 5 ans.
 - Imposition réduite des rentes privées.

Impôt sur la fortune

- Avant l'exigibilité des prestations, pas d'imposition sur les prétentions en formation au titre de la prévoyance professionnelle ou liée.
- Impôt sur la fortune sur la valeur de rachat d'assurances privées de capitaux et d'assurances de rentes différées avec restitution.
- Droit de timbre: 2,5% sur les assurances de capital et de rente financées par des primes uniques et susceptibles de rachat.

Impôt anticipé sur prestations d'assurance

- Les prestations en capital de plus de 5 000 FRS arrivant à échéance, ainsi que les rentes de plus de 500 FRS par année sont communiquées à l'Administration fédérale des contributions. En cas d'opposition du preneur d'assurance ou du bénéficiaire, il y a une déduction fiscale de 8% sur les prestations en capital et de 15% sur les rentes.

Impôt à la source sur les prestations de prévoyance

- En principe, il est prélevé un impôt à la source sur les prestations des piliers 2 et 3a lorsque le destinataire est domicilié à l'étranger.

Déductions

Prévoyance professionnelle

- Déduction intégrale des cotisations courantes et des sommes de rachat: pour ces dernières, uniquement dans la mesure où les prestations futures sont entièrement imposables. La possibilité de rachat est limitée depuis 2001.

Imposition des prestations

Prévoyance professionnelle et prévoyance liée

a) Impôt fédéral direct

- Prestations en capital: imposition distincte de la taxation des autres revenus, à raison d'un cinquième du barème déterminant de l'impôt fédéral (impôt annuel).
- Rentes: imposables comme revenu s'ajoutant aux autres éléments du revenu.

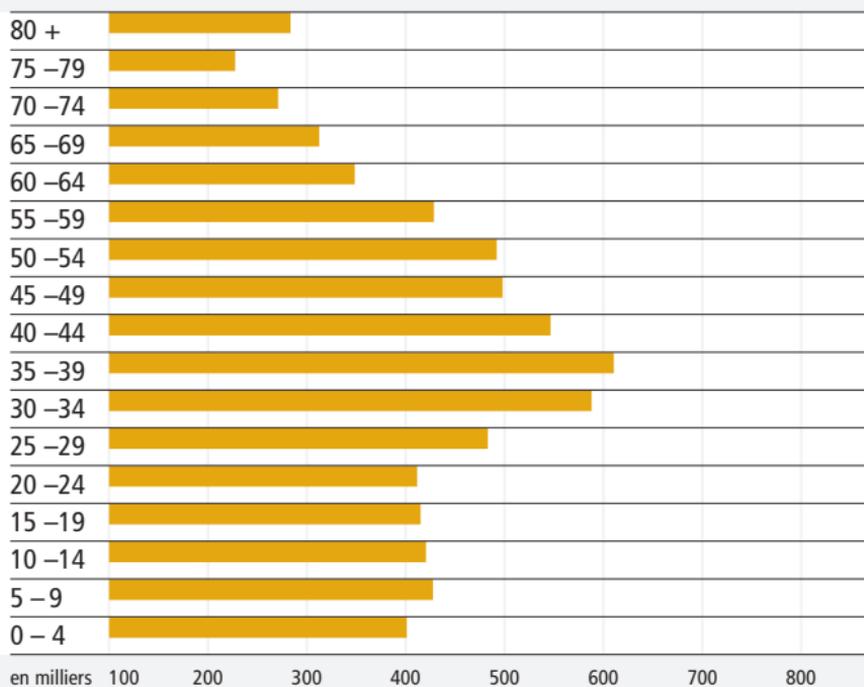
b) Cantons

- Prestations en capital: imposition réduite des prestations en capital au titre de la prévoyance professionnelle ou liée, séparément des autres revenus (impôt annuel).
- Rentes: même imposition que la Confédération.
- Réglementation transitoire: elle est valable pour des prestations de prévoyance professionnelle si celles-ci sont exigibles entre 1987 et 2002, et reposent sur les conditions de prévoyance arrêtées avant l'entrée en vigueur des dispositions fiscales relatives à la LPP. Imposition à un taux réduit pour rentes, en règle générale à raison de 80% des prestations.

Prévoyance individuelle libre

- En cas de financement de l'assurance par des primes périodiques, les prestations en capital (y c. la participation aux excédents) ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles proviennent d'une assurance vie avec valeur de rachat; sont réservés, le cas échéant, les impôts cantonaux sur les successions et les donations.
- Les rentes privées autofinancées sont imposées comme revenu à raison de 40%.
- Les revenus provenant d'assurances de capital financées par des primes uniques ne sont plus, dès le 1.1.1999, exonérées d'impôt qu'à condition d'être conclues dans un but de prévoyance. Est réputé but de prévoyance le versement de la prestation d'assurance après que l'assuré ait atteint l'âge de 60 ans révolus, et pour autant que ledit rapport ait duré au moins 5 ans et ait été conclu avant l'âge de 60 ans révolus.

Composition de la population suisse du point de vue de l'âge (31.12.1999)



Composition de la population suisse du point de vue de l'âge (prévision 2050)

